

Assurance vie entière de BMO Assurance



Simple. Souple. Garanti.

Deux options de police :
Prospérité Accélérée et Protection Patrimoine

Assurance vie entière de BMO Assurance



Simplicité et garanties intégrées

Le Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance est un régime permanent d'assurance vie sans participation qui offre une prestation de décès dont la valeur augmente ainsi qu'une valeur de rachat garantie et des primes garanties payables pendant 10 ou 20 ans ou jusqu'à l'âge de 100 ans, après quoi la police est entièrement libérée.

La prestation de décès dont la valeur augmente (au-delà de la garantie de base) repose sur un boni de rendement annuel que BMO Assurance utilise automatiquement pour acquérir une garantie d'assurance « libérée » supplémentaire (ou « bonifications d'assurance libérée »).

Un seul produit. Deux options de police.

Nous avons amélioré davantage l'Assurance vie entière de BMO Assurance en y ajoutant deux options de police pour répondre aux besoins de deux marchés distincts : la création de richesse et la protection du patrimoine.

L'option **Protection Patrimoine** offre une croissance à long terme des valeurs de rachat et de la prestation de décès, ce qui peut convenir parfaitement aux scénarios de planification successorale.

L'option **Prosperité Accélérée** offre une valeur de rachat plus élevée dans les premières années, ce qui peut s'avérer idéal pour les clients qui ont besoin d'obtenir des liquidités accrues par l'intermédiaire de leur police d'assurance vie.

Boni de rendement et bonifications d'assurance libérée

Tous les ans, un boni de rendement est calculé à l'anniversaire d'assurance selon un taux de boni de rendement déclaré annuellement. Ce boni de rendement est alors utilisé automatiquement pour acquérir une garantie d'assurance « libérée » supplémentaire (ou « bonification d'assurance libérée »), ce qui augmente le montant de la prestation de décès et la valeur de rachat de la police, *sans frais autres que les primes pour la garantie de base*.

Le taux du boni de rendement tient compte du taux de rendement d'un portefeuille de placements à revenu fixe et de placements bonifiés en actions qui a été conçu pour atteindre des taux de rendement supérieurs. Pour réduire les fluctuations du taux du boni de rendement d'une année à l'autre (c.-à-d. la volatilité), BMO Assurance utilise une formule de nivellement visant à générer des rendements à long terme plus stables.

Taux garanti du boni de rendement

Bien que le taux du boni de rendement puisse changer d'une année à l'autre, il ne sera jamais négatif.

Le taux du boni de rendement est garanti et ne sera jamais négatif.

L'actif détenu dans le Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance fait partie de l'actif général de BMO Assurance et est géré en collaboration avec BMO Gestion d'actifs et BMO Marchés des capitaux.

Souplesse

Le Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance comprend plusieurs caractéristiques qui peuvent aider vos clients à gérer leur garantie d'assurance si leur situation change.

Option de paiement additionnel : cette caractéristique permet à vos clients d'accélérer la croissance du montant de la prestation de décès et de la valeur de rachat de leur police. Ils peuvent ainsi effectuer des paiements additionnels sur leur police en sus des primes qu'ils versent pour leur garantie de base et tout avenant, sous réserve d'un plafond annuel. Le solde des paiements additionnels sera aussi utilisé pour calculer le boni de rendement à la fin de chaque année, ce qui ajoutera ensuite des bonifications d'assurance libérée à leur police.

Modification de la période de primes : grâce à cette caractéristique, vos clients peuvent modifier leur option de paiement de la prime, sous réserve de certaines conditions. Cette souplesse les aide à gérer le coût annuel de leur police, sans influencer sur le montant de leur garantie de base.

Option d'assurance libérée réduite : si vos clients ne souhaitent pas poursuivre le paiement de leurs primes, ils peuvent choisir de réduire leur garantie de base à un montant qui ne requiert plus d'autres primes. Si cette option est sélectionnée, la police sera tout de même admissible aux futures augmentations de garantie attribuables aux bonifications d'assurance libérée acquises au moyen du boni de rendement (selon la garantie de base réduite).

Avances sur police : dès que la police aura accumulé une valeur de rachat, vos clients peuvent décider de prendre une avance sur police pour temporairement payer leurs primes (au moyen du paiement automatique des primes) ou simplement pour obtenir des fonds à des fins personnelles.

Prélèvement des primes : en sélectionnant cette caractéristique, votre client peut choisir d'arrêter de payer les primes en faisant déduire les montants requis de la valeur de rachat des bonifications d'assurance libérée et du solde des paiements additionnels de la police, le cas échéant. Selon la croissance de la valeur de rachat totale, il peut ainsi cesser de payer les primes avant la fin de la période de paiement des primes indiquée dans sa police.



Aperçu du produit

Options de police	Protection Patrimoine – Offre une croissance exceptionnelle à long terme des valeurs de rachat pour les scénarios de planification successorale. Prospérité Accélérée – Offre des valeurs de rachat plus élevées dans les premières années pour aider les clients qui ont besoin de plus de liquidités.	
Âge à l'établissement	De 0 à 80 ans (âge le plus rapproché)	
Capital assuré initial	Minimal : 50 000 \$ (25 000 \$ pour la transformation d'une police temporaire) Maximal : 35 000 000 \$	
Tranches de taux	De 25 000 \$ à 99 999 \$ De 100 000 \$ à 249 999 \$ De 250 000 \$ à 499 999 \$ De 500 000 \$ à 999 999 \$ 1 000 000 \$ ou plus	
Types d'assurance	Vie unique Conjointe – dernier décès (deux personnes assurées)	
Options de paiement de la prime garantie	10 primes 20 primes Paiement jusqu'à l'âge de 100 ans	
Frais de police	50 \$ par année	
Catégorie de risque	Non-fumeur Fumeur	
Prestation de décès	Capital assuré plus la somme de toutes les bonifications d'assurance libérée et le solde des paiements additionnels.	
Boni de rendement	Un boni qui est calculé à chaque anniversaire d'assurance selon un taux de boni de rendement déclaré annuellement. Le taux du boni de rendement ne sera jamais négatif. On détermine chaque année le boni de rendement en multipliant le taux du boni de rendement par la somme de la valeur de rachat et du solde des paiements additionnels.	
Bonification d'assurance libérée	Une fois que le boni de rendement est calculé, il est automatiquement appliqué à l'acquisition d'une garantie d'assurance libérée. Ce montant additionnel d'assurance vie permanente (au-delà de la garantie de base) ne requiert aucun paiement de prime une fois ajouté à une police.	
Valeur de rachat	Montant fondé sur un tableau des valeurs de rachat garanties pour le capital assuré de base à compter de la première année d'assurance.	
Valeur de rachat des bonifications d'assurance libérée	Montant fondé sur le capital assuré de chacune des bonifications d'assurance libérée et sur un tableau distinct qui est garanti à l'acquisition de chaque bonification d'assurance libérée.	
Valeur de rachat totale	Valeur de rachat + valeur de rachat des bonifications d'assurance libérée + solde des paiements additionnels – dette sur police impayée	
Modification de la période de primes	Permet au titulaire de la police de passer à une option de prime moins coûteuse au moins deux ans après l'entrée en vigueur de la police. La période de paiement des primes pour le capital assuré de base est prolongée en fonction du nombre de primes restantes. Options offertes : <ul style="list-style-type: none">• passer de l'option « 10 primes » à l'option « 20 primes »• passer de l'option « 10 primes » à l'option « Primes jusqu'à l'âge de 100 ans »• passer de l'option « 20 primes » à l'option « Primes jusqu'à l'âge de 100 ans »	
Option de paiement additionnel	Permet au titulaire de la police d'effectuer des paiements additionnels sur sa police en sus des primes pour sa garantie de base.	
Prélèvement des primes	Offre au titulaire de la police l'option de faire en sorte que les montants des primes soient déduits de la valeur de rachat des bonifications d'assurance libérée et du solde des paiements additionnels de la police, le cas échéant.	
Avances sur police	Permettent au titulaire de la police d'emprunter jusqu'à 90 % de la valeur de rachat totale moins la dette sur police impayée.	
Option de non-déchéance	Paiement automatique des primes Assurance libérée réduite	
Avenants et garanties	Temporaire 10 ans, 15 ans, 20 ans, 25 ans et 30 ans (choix d'assurance vie unique et d'assurance conjointe dernier décès) Exonération totale des primes en cas d'invalidité Prestation du vivant (assurance contre la maladie grave) de 10, 20, 75 et 100 ans Avenant d'assurance vie temporaire pour les enfants <i>L'ajout d'un avenant d'assurance temporaire ou Prestation du vivant à une police d'assurance vie entière de BMO Assurance n'entraîne aucuns frais supplémentaires.</i>	Garantie en cas de décès accidentel Option de transformation en une assurance conjointe dernier décès Option de prestation de décès spéciale de l'assurance conjointe dernier décès (lorsqu'il y a un solde des paiements additionnels)
Autres avantages Services offerts sans frais supplémentaires	Programme Ressources santé de BMO Assurance ^{MC} Accès à des renseignements et à des services médicaux, ainsi qu'à des services d'assistance personnelle. Prestation d'invalidité - Permet au titulaire de la police de demander qu'un montant provenant de la valeur de rachat totale soit versé à titre de prestation d'invalidité, à condition que ce montant soit d'au moins 500 \$ et qu'il ne dépasse pas la valeur de rachat totale de la police moins la dette sur police impayée.	

Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le Guide de produit – Régime d'assurance vie entière de BMO Assurance (753F).

Connectez-vous

Pour obtenir plus d'information sur les produits de BMO Assurance, veuillez communiquer avec votre agent général ou avec le bureau régional des ventes de BMO Assurance, ou composez le 1-877-742-5244.



BMO Société d'assurance-vie, 60, rue Yonge, Toronto (Ontario) M5E 1H5



Région de l'Ontario	Région du Québec et de l'Atlantique	Région de l'Ouest
1-800-608-7303	1-866-217-0514	1-877-877-1272



bmoassurance.com/conseiller



À l'usage exclusif des conseillers.

Le contenu du présent document est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les conditions, les avantages, les garanties, les restrictions et les exclusions. La police qui vous est remise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.